



Initiative sur la cyberinfrastructure

Infrastructure de données de recherche

Lignes directrices destinées au
Comité d'évaluation multidisciplinaire

Mai 2017

Table des matières

MANDAT DE LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION	3
INITIATIVE SUR LA CYBERINFRASTRUCTURE.....	3
Historique et contexte	3
Défi	3
Financement de la FCI et budget du concours.....	4
LOGISTIQUE	4
Membres et rôles	4
Tableau de bord de l'évaluateur en ligne.....	4
Séances de breffage avant la réunion	5
Échéancier et activités principales.....	5
ÉCHELLE D'ÉVALUATION DE LA FCI.....	6
Évaluation des avis d'intention – juin 2017	7
Comité d'évaluation multidisciplinaire	7
Évaluation des propositions	7
Comité d'experts.....	7
Comité d'évaluation multidisciplinaire	8
DÉCISIONS DE FINANCEMENT	9
LANGUES OFFICIELLES.....	9
COLLABORATION AVEC LES PROVINCES.....	9
ANNEXE 1 – DÉFINITIONS.....	10
Domaine de recherche.....	10
Experts scientifiques	10
Experts techniques	10
ANNEXE 2 - POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS.....	11
Conflit d'intérêts	11

Mandat de la Fondation canadienne pour l'innovation

Créée en 1997 par le gouvernement du Canada, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) s'efforce d'accroître notre capacité à mener des projets de recherche et de développement technologique de calibre mondial dont bénéficient les Canadiens. L'investissement de la FCI dans des installations et de l'équipement de pointe permet aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche et aux établissements de recherche à but non lucratif d'attirer et de retenir les meilleurs chercheurs au monde, de former la prochaine génération de chercheurs, d'appuyer l'innovation dans le secteur privé et de créer des emplois de qualité qui renforcent la position du Canada dans l'économie du savoir. Pour en savoir plus, veuillez visiter Innovation.ca.

Initiative sur la cyberinfrastructure

Historique et contexte

Aujourd'hui, la recherche menée dans tous les domaines requiert de plus en plus de données. Ces données sont des résultats de recherche, mais représentent aussi souvent le point de départ de nouvelles hypothèses de recherche. À ce titre, elles sont un puissant catalyseur de nouvelles explorations scientifiques. Elles favorisent tant la découverte que l'innovation. La production de quantités massives de données par de nouvelles capacités de recherche donne lieu au développement d'outils et à l'élaboration de méthodes et de normes nécessaires pour organiser et exploiter ces ressources numériques.

Nombreux défis associés à la recherche à grand volume de données découlent de la difficulté inhérente à la création d'infrastructures de données de recherche adaptées, partagées et intégrées. Pour y arriver, il faudra concevoir des outils et élaborer des méthodes et des normes donnant accès à de grands ensembles de données et permettant de les organiser, exploiter et analyser efficacement. Le développement d'une telle ressource exige la formation de partenariats dans de mêmes domaines de recherche, ou quelquefois, à l'extérieur de ceux-ci afin que l'infrastructure partagée soit utilisée un large éventail d'utilisateurs. De tels partenariats réduiront le dédoublement inutile des ressources parmi les disciplines et entre elles.

La FCI veut aider les communautés de chercheurs dans leurs efforts pour trouver des façons optimales d'organiser et d'exploiter les ressources de données de recherche.

Défi

La FCI a invité les établissements et leurs chercheurs à se regrouper pour former des consortiums et proposer des projets d'infrastructure de données de recherche qui créent des ressources de données adaptées, partagées et intégrées comme des bases de données ou des dépôts de données, qui favorisent une recherche de pointe sur des sujets scientifiques, sociaux et économiques d'importance. Les projets soumis devraient **rassembler une communauté de chercheurs de partout au pays** qui sont confrontés à des défis similaires d'accessibilité des données de recherche. Les projets devraient **porter sur un enjeu existant ou émergent de cette communauté en développant de nouveaux outils ou de nouvelles façons d'organiser et d'utiliser les données de recherche** pour accroître la capacité de la communauté à mener des travaux de recherche de pointe.

Tout le volet de l'initiative qui se rapporte à l'infrastructure de données de recherche vise à assurer un partage des données et à offrir un accès à tout chercheur capable d'exploiter et d'explorer ces ressources afin de faire progresser les connaissances et de promouvoir l'innovation. Il faudra mettre en œuvre les projets d'ici trois ans. Par conséquent, les consortiums devaient emprunter une approche Adopter, Adapter et Développer, et lorsque cela est approprié, participer à des initiatives canadiennes et internationales. D'autres organisations comme CANARIE et Calcul Canada sont des parties prenantes clés qui pourraient fournir de l'information utile sur les infrastructures existantes et indiquer les synergies possibles avec des groupes de recherche possédant des besoins similaires en

Initiative sur la cyberinfrastructure – Infrastructure de données de recherche

infrastructure de données. Ces partenariats favoriseront l'efficacité, l'interopérabilité et la mise en œuvre rapide de l'infrastructure. La FCI a aussi encouragé la soumission de projets qui enrichissent et élargissent les initiatives canadiennes de données existantes.

Financement de la FCI et budget du concours

La FCI allouera jusqu'à environ 7,5 millions de dollars au premier défi. Elle prévoit financer entre 5 et 10 projets.

La FCI finance jusqu'à 40 pour cent des coûts admissibles totaux des projets d'infrastructure qu'elle appuie. Les établissements doivent obtenir le reste du financement, généralement auprès des gouvernements provinciaux et d'autres partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif.

Le Fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI contribuera aussi la somme d'environ 2,25 millions de dollars au financement d'une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des projets retenus à ce concours. Ce montant représente 30 pour cent de la contribution maximale de la FCI aux projets d'infrastructure financés par ce concours. Il n'est pas nécessaire d'obtenir du financement de contrepartie pour les coûts d'exploitation et de maintenance.

Logistique

Membres et rôles

Les membres du comité d'évaluation multidisciplinaire spécial sont choisis en fonction de leur expertise approfondie en conception, développement, utilisation et organisation d'infrastructure de données de recherche. Afin de garantir l'uniformité du processus d'évaluation, le comité est responsable de l'évaluation des avis d'intention et des propositions (selon les rapports des comités d'experts). Le CEM compte un président et environ huit membres, selon le nombre et l'ampleur des avis d'intention ou des propositions à évaluer. Le président possède les mêmes qualités que les membres en plus de sa connaissance du contexte canadien. Le président fait en sorte que les délibérations du comité sont efficaces et objectives, conformément aux politiques de la FCI.

La FCI s'attend à ce que les membres des comités observent un comportement éthique des plus rigoureux dans l'accomplissement de leur mandat. Ils sont nommés à titre individuel et non à titre de défenseurs ou de représentants de leurs disciplines respectives ou d'une organisation. Tous les membres doivent se conformer à l'Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité pour les membres de comité d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs ([Annexe 2](#)). Vous devrez aussi accepter de vous conformer à cette entente la première fois que vous ouvrirez une séance dans le portail sécurisé. La FCI affichera les noms des membres des comités sur son site Web peu après l'annonce des décisions de financement.

Tableau de bord de l'évaluateur en ligne

Les établissements admissibles au financement de la FCI soumettent des propositions de financement dans le portail sécurisé appelé Système de gestion des contributions de la FCI. Les chercheurs et le personnel administratif des établissements, ainsi que les évaluateurs qui doivent évaluer les propositions, utilisent ce système.

Vous auriez dû recevoir un courriel contenant de l'information sur l'ouverture de session. Le Tableau de bord de l'évaluateur contient tous les renseignements sur le processus d'évaluation.

Pour consulter les documents d'évaluation et les évaluations préliminaires, cliquez sur le nom du comité afin d'afficher la page « Évaluation et documentation ». Sur cette page se trouve les documents de référence pertinents (c'est-à-dire, le formulaire d'évaluation préliminaire), de même que des renseignements importants sur la réunion.

Initiative sur la cyberinfrastructure – Infrastructure de données de recherche

Cette page comprend deux onglets :

1) Documents relatifs aux projets

Sur cette page, vous trouverez les avis d'intention aux fins d'évaluation et de discussion à la réunion du 22 juin 2017, les propositions de même que les rapports des comités d'experts aux fins d'évaluation et de discussion à la rencontre de février 2018. Les membres pourront consulter les rapports des comités d'experts correspondants au début janvier 2018.

2) Votre évaluation

Pour chaque avis d'intention, vous devrez choisir la note qui reflète le plus fidèlement votre évaluation pour chacun des objectifs du fonds. Bien que vous soumettre à la FCI votre évaluation préliminaire à l'aide d'un chiffrier Excel, plus tard à l'automne, vous soumettrez vos évaluations préliminaires pour les propositions détaillées dans le [portail de la FCI](#).

Pour en savoir plus sur le Tableau de bord de l'évaluateur de la FCI, veuillez consulter notre [site Web](#).

Séances de breffage avant la réunion

Avant la réunion, le personnel de la FCI entretiendra une communication régulière par courriel ou par téléphone avec les membres du comité avant chacune des deux réunions, afin de s'assurer qu'ils ont l'information nécessaire pour procéder à l'évaluation. Le personnel de la FCI invitera les membres à assister à des courtes séances de breffage sur le processus d'évaluation avant les réunions d'évaluation des avis d'intention en juin 2017 et des propositions en février 2018.

Échéancier et activités principales

Le tableau 1 résume les activités principales d'un membre du Comité d'évaluation multidisciplinaire en plus de contenir les dates importantes du Concours 2017 de l'Initiative sur la cyberinfrastructure – défi 1.

TABLEAU 1 - ÉCHÉANCIER ET ACTIVITÉS PRINCIPALES

Date	Activités	Description
Avril-Mai 2017	Logistique	<ul style="list-style-type: none">Remplir le formulaire Renseignements personnels, restrictions alimentaires et autres besoins et nous le retourner par courriel
19 mai au 15 juin 2017	Portail de l'évaluateur (avis d'intention)	<ul style="list-style-type: none">Activer l'accès au Système de gestion des contributions de la FCIÉvaluer les avis d'intention et remplir le formulaire d'évaluation préliminaire (Excel)
19 juin 2017	Échéance	<ul style="list-style-type: none">Soumettre l'évaluation préliminaire des avis d'intention par courriel
22 juin 2017	Réunion du comité d'évaluation multidisciplinaire pour évaluer des avis d'intention	<ul style="list-style-type: none">Participer à la réunion à TorontoDéterminer ensemble les projets invités à soumettre des propositions
Novembre 2017 à février 2018	Portail de l'évaluateur (propositions)	<ul style="list-style-type: none">Évaluer les propositions et remplir le formulaire d'évaluation préliminaireConsulter les rapports des comités d'experts dès la mi-janvier 2018
9 février 2018	Échéance	<ul style="list-style-type: none">Soumettre l'évaluation préliminaire des propositions dans le portail de la FCI
Février 2018	Réunion du CEM pour évaluer les propositions	<ul style="list-style-type: none">Participer à la réunion à TorontoApprouver les rapports consensuels (seulement président)

Échelle d'évaluation de la FCI

Pour chaque avis d'intention et proposition, les membres détermineront si chaque proposition assignée répond aux objectifs du concours. Pour ce faire, ils utiliseront l'échelle d'évaluation de la figure 1. Les membres doivent tirer leurs conclusions de l'information contenue dans l'avis d'intention et la proposition.

FIGURE 1 : ÉCHELLE D'ÉVALUATION DE LA FCI

La proposition...

EX	Satisfait et dépasse largement l'objectif
ST	<u>Satisfait l'objectif</u>
SF	Satisfait l'objectif, n'ayant que quelques faiblesses mineures
PS	Satisfait partiellement l'objectif en raison de faiblesses importantes
NS	Ne satisfait pas l'objectif en raison de faiblesses majeures

PROCESSUS D'ÉVALUATION AU MÉRITE DE LA FCI

Le processus d'évaluation au mérite structuré de la FCI compte trois étapes :

1. Évaluation des avis d'intention par le comité d'évaluation multidisciplinaire
2. Comité d'expert
3. Évaluation des propositions par le comité d'évaluation multidisciplinaire

La figure 2 illustre le processus d'évaluation au mérite de la FCI de même que les rôles et les responsabilités de chaque comité. Ce processus vise une évaluation juste, concurrentielle, transparente et approfondie des propositions. Le processus est adapté à la nature et à la complexité des propositions.

FIGURE 2 : PROCESSUS D'ÉVALUATION AU MÉRITE



Évaluation des avis d'intention – juin 2017

Comité d'évaluation multidisciplinaire

Dans un premier temps, le comité évalue les avis d'intention et détermine ceux qui répondent le mieux aux objectifs de cette initiative, en fonction des objectifs du concours :

1. **Excellence scientifique** : la proposition est liée à un domaine où le Canada a des capacités de recherche importantes. Le projet d'infrastructure de données de recherche porte sur des occasions ou des lacunes soulevées par la communauté de chercheurs et permettra aux chefs de file émergents et établis de demeurer concurrentiels sur la scène internationale.
2. **Retombées et maintien de la pertinence** : une masse critique de scientifiques canadiens participe activement pendant toute la durée du projet. L'utilisation de l'infrastructure de recherche de données sera maximisée par une procédure d'accès optimale. Les activités de recherche rendues possibles pourraient mener à d'importantes retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé tangibles.
3. **Faisabilité** : la portée du projet d'infrastructure de données de recherche est clairement définie. Les experts techniques possèdent l'expertise nécessaire pour concevoir, construire et mettre en service l'infrastructure d'ici trois ans.

Chaque avis d'intention sera examiné par trois évaluateurs et chaque membre devra lire chaque avis d'intention et en évaluera près du tiers de façon plus approfondie. Il est fort probable que certains avis d'intention ne soient pas dans le champ d'expertise d'un membre.

Selon les évaluations initiales des avis d'intention qui lui seront présentées, la FCI assignera chaque avis d'intention à l'un de ces trois groupes :

- a. Les avis d'intention qui font l'objet d'un consensus sur l'atteinte des objectifs scientifiques et qui devraient être invités par conséquent à soumettre une proposition détaillée.
- b. Les avis d'intention qui font l'objet d'un consensus et qui n'atteignent pas les objectifs scientifiques et qui ne devraient pas être invités à soumettre une proposition détaillée.
- c. Les avis d'intention pour lesquels l'opinion initiale des membres ne fait pas consensus.

Lors de la rencontre du 22 juin 2017, les membres discuteront brièvement des avis d'intention des deux premiers groupes afin de s'assurer que tous les membres s'entendent sur les évaluations. En cas de désaccord, l'avis d'intention sera déplacé dans un troisième groupe afin de discuter davantage de cet avis d'intention. Par la suite, le comité se concentrera sur les avis d'intention du troisième groupe. Il devra formuler une recommandation de financement claire pour chacun d'entre eux (invité ou non à soumettre une proposition), et justifier sa décision, en fonction des objectifs du concours. Le CEM choisira les avis d'intention qui rencontrent le mieux les objectifs du concours et invitera les demandeurs à soumettre une proposition détaillée pour ces projets. Le CEM pourra inviter les demandeurs à soumettre des propositions détaillées qui totalisent au plus environ trois fois le budget disponible (c.à.d. le montant total demandé à la FCI ne devrait pas excéder environ 23 M\$).

Évaluation des propositions – Novembre 2017 à février 2018

Comité d'experts – Novembre-décembre 2017

Cette deuxième étape consiste à évaluer les forces et les faiblesses des propositions relatives aux six critères d'évaluation du concours.

- **Recherche** : une fois en service, l'infrastructure de données de recherche permettra de mener des activités opportunes, novatrices et à l'avant-garde à l'échelle mondiale
- **Infrastructure de données de recherche** : cette infrastructure est jugée nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche proposées, et le cas échéant, tirer parti des ressources de données internationales ou nationales existantes. La portée et les exigences du projet sont clairement définies. Le projet pourra être opérationnel d'ici trois ans.

Initiative sur la cyberinfrastructure – Infrastructure de données de recherche

- **Expertise scientifique** : les [experts scientifiques](#) sont des chefs de file établis ou émergents dans les domaines de recherche visés. Ils possèdent l'expertise nécessaire et s'appuient sur des collaborations pour guider le développement de l'infrastructure de données de recherche ou exploiter celle-ci.
- **Expertise technique** : les [experts techniques](#) possèdent l'expertise technique pour concevoir et bâtir efficacement l'infrastructure de données de recherche.
- **Pérennité et maintien de la pertinence** : un plan à long terme de gestion des données convaincant est en place pour garantir l'utilité de l'infrastructure. La proposition comprend aussi un plan à long terme crédible sur la viabilité financière de l'infrastructure.
- **Retombées pour les Canadiens** : les activités de recherche rendues possibles par l'infrastructure pourraient mener à d'importantes retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé tangibles. L'utilisation de l'infrastructure sera maximisée par l'adoption de pratiques exemplaires sur l'accessibilité, l'interopérabilité et la généralisabilité.

Les comités d'experts recommanderont au comité d'évaluation multidisciplinaire les projets qui répondent à la norme d'excellence en recherche du concours et suggéreront le montant à allouer à chacune des propositions retenues. Le comité d'évaluation multidisciplinaire n'évaluera pas les propositions non recommandées.

Comité d'évaluation multidisciplinaire – février 2018

La troisième étape comprend l'examen et l'intégration des évaluations des comités d'évaluation multidisciplinaire par le comité d'évaluation multidisciplinaire. Le comité recommande ensuite au conseil d'administration de la FCI les projets qui soutiennent le plus efficacement le mandat de l'organisation ainsi que les objectifs du concours, et qui constituent le plus riche portefeuille d'investissements en recherche au Canada, en respectant le budget du concours.

Trois évaluateurs principaux procéderont une évaluation en profondeur de chacune des propositions assignées au comité. Chacun des membres évaluera de 6 à 8 propositions. Certaines des propositions se situeront à l'extérieur de leur domaine d'expertise général, ce qui favorise la diversité des points de vue. Bien que les membres consacrent plus de temps à l'évaluation des propositions qui leur ont été assignées, ils doivent lire toutes les propositions à évaluer par leur comité, les rapports des comités d'experts afin de prendre part pleinement aux discussions avec les autres membres pendant la réunion.

Les membres détermineront si chaque proposition assignée répond aux objectifs du concours.

1. **Excellence scientifique** : la proposition est liée à un domaine où le Canada a des capacités de recherche importantes. Le projet d'infrastructure de données de recherche porte sur des occasions ou des lacunes soulevées par la communauté de chercheurs et permettra aux chefs de file émergents et établis de demeurer concurrentiels sur la scène internationale.
2. **Retombées et maintien de la pertinence** : une masse critique de scientifiques canadiens participe activement pendant toute la durée du projet. L'utilisation de l'infrastructure de recherche de données sera maximisée par une procédure d'accès optimale. Les activités de recherche rendues possibles pourraient mener à d'importantes retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé tangibles.
3. **Faisabilité** : la portée du projet d'infrastructure de données de recherche est clairement définie. Les experts techniques possèdent l'expertise nécessaire pour concevoir, construire et mettre en service l'infrastructure d'ici trois ans. Le budget proposé, de même que la viabilité financière à long terme de l'infrastructure, est réaliste.

Initiative sur la cyberinfrastructure – Infrastructure de données de recherche

Pour ce faire, ils utiliseront une échelle d'évaluation ([Figure 1](#)). Les membres doivent tirer leurs conclusions de l'information contenue dans les propositions et les rapports des comités.

Pendant la réunion, les membres discuteront de chaque proposition pendant environ 20 minutes. Dans un premier temps, les trois membres qui ont évalué la proposition à l'étude feront part de leur évaluation préliminaire. Par la suite, les autres membres donneront leur propre évaluation. Enfin, une discussion générale aura lieu pour en arriver à une évaluation consensuelle sur la notation des objectifs et à une recommandation de financement.

Les discussions porteront sur les objectifs du concours, en mettant l'accent sur les écarts importants dans l'évaluation des évaluateurs. Ensuite, le comité devra parvenir à un consensus sur le degré de conformité de la proposition à chacun des trois objectifs du concours. Le comité doit aussi s'entendre sur les forces et les faiblesses du projet.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI rendra les décisions définitives à l'égard de chacune des propositions à sa réunion de mars 2018. Suite à cette réunion, les établissements demandeurs seront informés des décisions de financement et recevront pour leurs propositions les rapports des comités d'experts, y compris les noms des membres ayant participé à ces comités, ainsi que les rapports des comités d'évaluation multidisciplinaire.

Langues officielles

La FCI offre ses services dans les deux langues officielles du Canada : le français et l'anglais. Les comités doivent s'assurer que toutes les propositions soumises dans l'une des deux langues officielles font l'objet d'une évaluation détaillée et complète. La FCI doit être informée si un membre se voit assigner une proposition dans l'une des deux langues officielles qu'il ne comprend pas. Les discussions du comité se déroulent habituellement en anglais.

Collaboration avec les provinces

Afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement des activités d'évaluation, la FCI remettra les rapports des comités de même que le nom de leurs membres et leur affiliation aux organismes de financement des provinces et des territoires concernés. La divulgation de cette liste et ces rapports sera effectuée en conformité avec les ententes conclues entre la FCI et les représentants des provinces et des territoires, conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

De plus, les représentants des organismes de financement des provinces et des territoires concernés seront invités à participer, à titre d'observateurs, à l'étape de l'évaluation par les experts.

Annexe 1 – Définitions

Domaine de recherche

Aux fins de cette initiative, le domaine de recherche est un secteur de recherche multidisciplinaire ou un groupe de secteurs de recherche qui doivent relever des défis communs liés aux données en développant des infrastructures de données de recherche adaptées, partagées et intégrées.

Experts scientifiques

Dès le début du projet, ces experts en la matière participeront à la définition des questions de recherche et des critères relatifs aux données en fonction des lacunes et des occasions soulevées par la communauté de chercheurs élargie. Ils prodigueront des conseils pendant l'élaboration de l'infrastructure et font partie des utilisateurs ultimes de celle-ci. L'engagement des experts scientifiques tout au long du projet sera donc déterminant pour le succès du projet.

Experts techniques

Ils sont notamment des développeurs de logiciels, des analystes d'affaires et des spécialistes de données qui participeront aux activités de développement régulières de l'infrastructure de données de recherche. Ils connaissent très bien les solutions techniques existantes et ne sont pas nécessairement des experts du domaine scientifique qui profitera de l'infrastructure de données de recherche.

ANNEXE 2 - POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) doit satisfaire aux normes les plus élevées en matière d'éthique et d'intégrité dans toutes ses activités afin de continuer à mériter la confiance du milieu de la recherche, du gouvernement et du public. Les membres de comité d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs de la FCI doivent satisfaire aux normes les plus élevées en matière de comportement éthique, afin de conserver et d'accroître la confiance du public dans la capacité de la FCI à agir dans l'intérêt public à long terme. Lorsqu'un conflit entre des intérêts privés et des intérêts publics survient, les membres de comité d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs doivent prendre les mesures nécessaires pour protéger l'intérêt public.

Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts est un conflit entre les obligations et les responsabilités d'un participant à un processus d'évaluation et ses intérêts privés, professionnels, commerciaux ou publics. Il peut y avoir un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel lorsqu'un membre de comité d'évaluation, un évaluateur externe ou un observateur :

- pourrait recevoir un avantage professionnel ou personnel résultant du programme de financement ou d'une proposition qui fait l'objet d'une évaluation;
- entretient une relation professionnelle ou personnelle avec un candidat ou l'établissement du candidat;
- a un intérêt financier direct ou indirect dans un programme de financement ou une proposition qui fait l'objet d'une évaluation.

Un conflit d'intérêts peut être considéré comme réel ou apparent lorsqu'un membre de comité d'évaluation, un évaluateur externe ou un observateur:

- est un parent ou un ami proche d'un candidat ou entretient une relation personnelle avec un candidat;
- pourrait obtenir ou perdre un avantage financier ou matériel à la suite du financement de la proposition;
- a depuis longtemps des divergences de vues d'ordre scientifique ou personnel avec les candidats;
- a une affiliation avec l'établissement, l'organisation ou l'entreprise des candidats (y compris avec des hôpitaux de recherche ou des instituts de recherche affiliés);
- a une affiliation professionnelle étroite avec un candidat si l'une des situations suivantes est survenue au cours des six dernières années:
 - avoir des interactions fréquentes et régulières avec un candidat dans le cadre de fonctions exercées au sein d'un même département, d'un même établissement, d'une même organisation ou d'une même entreprise;
 - avoir été le superviseur ou le stagiaire d'un candidat;
 - avoir collaboré, publié ou partagé des fonds avec un candidat ou prévoir le faire prochainement;
 - travailler pour l'établissement demandeur.
- estime, pour quelque raison que ce soit, être incapable de réaliser une évaluation impartiale de la proposition.

La FCI se réserve le droit de régler les situations ambiguës et de déterminer s'il y a conflit d'intérêts.